



Acteur sauveteur secouriste du travail – SST



OBJECTIFS

Le SST doit être capable d'intervenir efficacement, face à une situation d'accident du travail en portant secours à la(aux) victime(s).

Être capable de contribuer à la prévention des risques professionnels dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques de l'entreprise.

COMPETENCES VISEES

- Situer le rôle du SST
- Protéger
- Examiner
- Alerter ou faire alerter.
- Secourir.
- Situer son rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise.
- Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail.
- Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention.



ORGANISATION – DUREE

Formation théorique de 02h00 + 5h00 de pratique

CONTENU DE LA FORMATION

1. Situer le rôle du SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
2. Protéger de façon adaptée
3. Examiner la victime
4. Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
5. Secourir la victime de manière appropriée
6. Situer le rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
7. Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
8. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

METHODES PEDAGOGIQUES

Méthode active participative basée sur l'alternance de transmission de savoirs et **ateliers pratiques** afin de mettre en application le vécu professionnel des apprenants.
Accompagnement personnalisé par des méthodes d'écoute et de questionnement.

Le déroulement de la formation **alterne les parties théoriques et pratiques**.
- Etude de cas, exposé interactif, démonstration pratique, mises en situations professionnelles (40% de formation théorique et 60% de formation pratique).
- Mise en situation de travail simulée.

DELAJ D'INSCRIPTION

Inscription dans un délai de 15 jours, au plus tard, avant le début de formation.

Acteur sauveteur secouriste du travail - SST



MOYENS PEDAGOGIQUES

Ordinateur portable – vidéoprojecteur – Coupe de tête – Mannequin (adulte, enfant, nourrisson) – protection buccale – Défibrillateur automatisé externe - Maquillage – Plan d'intervention – Plan d'action prévention – Matériels de mise en situation d'accident simulé – Tapis de sol

L'ensemble du matériel est désinfecté avec un protocole de désinfection entre chaque formation.

EVALUATION – CERTIFICATION

Participation active à tous les chapitres
Participation aux mises en situation

Evaluation formative. Cette évaluation intervient tout au long de la formation, notamment en fin de chaque séquence correspondant à un objectif pédagogique.

Elle a pour objet final de s'assurer que les objectifs fixés par le formateur sont atteints pour chacun des apprenants. Cette évaluation sera consignée dans une grille de suivi des apprenants .

L'évaluation certificative se déroulant en 2 épreuves, selon les critères d'évaluation définis par l'INRS dans le référentiel de formation des SST et transcrits dans une grille d'évaluation nationale (document INRS), utilisée lors de chaque formation.

Seuls les candidats ayant suivi l'intégralité de la formation et certifiés aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues du SST pourront valablement être reconnus au titre de Sauveteur Secouriste du Travail.

Certificat de sauveteur secouriste du travail (valable 24 mois)

Attestation de suivi de formation

Délivrance d'un Certificat de réalisation est délivré à l'employeur conformément aux exigences du Ministère du Travail (Art.6353-1 du code du Travail).

MAINTIEN – ACTUALISATION DES COMPETENCES

Une formation de maintien et d'actualisation des compétences est à réaliser tous les 24 mois afin de remettre à jour ses compétences SST.

INTERVENANT

Formateur certifié par le réseau prévention INRS et à jour de ses compétences

Durée

14 heures en présentiel

Public

Cette formation s'adresse aux salariés du secteur de l'industrie, bâtiment, commerce et services

Prérequis

Aucun

Effectif

De 4 minimum à 10 personnes maximum

Organisation

Formation assurée en INTRA entreprise

Document nécessaire

Bulletin d'inscription à une session de formation.
Questionnaire: auto positionnements et recueil des besoins & attentes des participants.

Niveau de connaissance préalable pour suivre cette formation

Une compréhension du Français et savoir écrire sont nécessaire afin de comprendre les éléments appris.

Réglementaire

Art. R4224-15, Art. R4224-16 du Code du Travail

Accessibilité aux personnes présentant un handicap

Prendre contact avec le centre de formation SPFO afin que nous puissions examiner la possibilité d'intégration et de mise en place de la formation. (interprète, accès PMR, etc.)

Habilitations

INRS N°H3176/2018/SST-1/04



Tarifcation

Sur demande de devis